

# Images sur soi, images de soi. Tatouages, tatoués et tatoueurs dans la marine en France (fin XVIIIe siècle-début XXe siècle)

Buti Gilbert

▶ **To cite this version:**

Buti Gilbert. Images sur soi, images de soi. Tatouages, tatoués et tatoueurs dans la marine en France (fin XVIIIe siècle-début XXe siècle). Llinarès Sylviane. Avec vue sur la mer, CTHS-électronique, pp.55-65, 2011. hal-03647972

**HAL Id: hal-03647972**
**https://amu.hal.science/hal-03647972**

Submitted on 22 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives| 4.0 International License

Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

# Images sur soi, images de soi. Tatouages, tatoués et tatoueurs dans la marine en France (fin XVIIIe siècle-début XXe siècle)

Gilbert Buti

**Résumé**

De toutes les « images sur soi », le tatouage est à la fois une image privée protectrice et un moyen d'affirmer une identité, religieuse ou politique, d'exprimer tendresse ou révolte. Parmi les tatouages, ceux des marins occupent assurément une place singulière. Ils ont commencé à fleurir à l'occasion des grands voyages océaniques et connaissent un réel développement de la fin du XVIIIe jusqu'au début du XXe siècle (avec un renouveau actuel). Les traces de cette pratique peuvent être relevées, sous la forme de descriptions – sommaires ou détaillées – dans les registres matricules des gens de mer ainsi que sur ceux des galériens et forçats. Ils présentent un certain nombre de points originaux par rapport à ceux observés dans le monde anglo-saxon. Le succès du tatouage chez les gens de mer dans la première moitié du XIXe siècle fait de cette pratique un sujet d'étude scientifique : d'abord de la part de médecins de marine, puis de criminologues cherchant à constituer des typologies, et enfin du législateur prohibant le marquage des corps.

**Citer ce document / Cite this document :**

Buti Gilbert. Images sur soi, images de soi. Tatouages, tatoués et tatoueurs dans la marine en France (fin XVIIIe siècle-début XXe siècle). In: Avec vue sur la mer. Actes du 132<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Images et imagerie », Arles, 2007. Paris : Editions du CTHS, 2011. pp. 55-65. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 132-8);

https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2011_act_132_8_1946

Fichier pdf généré le 09/07/2021

BY: $ = creative commons

# *Images sur soi, images de soi. Tatouages, tatoués et tatoueurs dans la marine en France (fin XVIIIe siècle-début XXe siècle)*

Gilbert Buti
*Université de Provence*
*Maison méditerranéenne des sciences de l'homme,*
*unité mixte de recherche Temps, espaces, langage, Europe méridionale, Méditerranée*

L'analyse détaillée du contenu de courts billets et bracelets de parchemin trouvés au XVIIIe siècle sur des cadavres de gens de peu invite à une lecture du « corps écrit[1] ». Cependant, de tous les textes et de tous les signes laissés sur soi, le tatouage est assurément l'image privée la plus singulière, sinon la plus étrange. Elle a éveillé et éveille encore la curiosité, l'attraction, sinon la méfiance.
Au début du XXe siècle, en visite dans le port de Marseille, le reporter Albert Londres ne cache pas son étonnement devant cette pratique et consacre plusieurs lignes à la découverte :

> « d'une peuplade non encore représentée à la Société des Nations […] La race de ces individus n'est pas très pure. Ethnologiquement, on tâtonne sur son origine. Ces gens parlent des langues différentes et n'ont pas beaucoup de religion. Jusqu'ici, on n'a pas remarqué qu'ils fussent anthropophages. Ce sont les tatoués[2] ».

Tatoués et marins, tatoués donc marins. Car, sous-jacente à ces descriptions et définitions pour les moins édifiantes, se trouve une évidence, qui associe le tatouage au marin, au « vieux loup de mer », voire au truand (fig. 1). La culture populaire, avec le cinéma[3] ou la bande dessinée pour vecteur – de Popeye à Corto Maltese – a véhiculé ce cliché ; récemment, un grand couturier n'a-t-il pas, en toute logique, associé dans la présentation d'un parfum le marin, la virilité et le tatouage[4] ?
Si ces images corporelles sont attestées depuis l'Antiquité, la pratique du tatouage volontaire semble avoir connu une diffusion dans le monde des gens de mer à l'occasion des grands voyages océaniques, avec un réel développement en Europe de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle. Il s'agit bien alors d'un marquage volontaire, contrairement aux écritures ordonnées par le pouvoir comme le furent les lettres GAL, marquées au fer rouge sur les corps des galériens, ou les flétrissures (fleur de lis) des brigands de grands chemins, des filles de mauvaise vie, sans omettre, au XXe siècle, les inscriptions portées sur les bras des prisonniers des camps de la mort ou infligées dans leur chair pour de sinistres usages et macabres collections.

1. A. Farge, *Le Bracelet de parchemin : l'écrit sur soi au XVIIIe siècle*.
2. A. Londres, *Marseille, porte du Sud*, p. 94.
3. Dans *Le Tatoué*, Denys de La Patellière (1968) met toutefois en scène un légionnaire et non un marin.
4. On songe en l'occurrence au parfum de Jean-Paul Gaultier, « Le Mâle ».




Fig. 1. – Tout savoir, *mai 1958, extrait (coll. part., D. R.).*

Les traces des images volontairement inscrites « à fleur de peau » (Philippe Artières) restent délicates à retrouver dans la documentation, et les motivations de ceux qui les portent sont plus difficiles encore à saisir. Une recherche menée sur l'émergence des papiers identificatoires sous l'Ancien Régime au sein des sociétés littorales a été l'occasion d'en percevoir quelques fragments[5]. Cependant, ces images, accompagnées ou non de textes, sont en général décrites et non reproduites ; elles posent de ce fait un certain nombre de limites à une enquête qui peut néanmoins bénéficier de résultats d'études menées par des médecins de la marine au cours du XIXe siècle. Toutefois, si ces images, offertes à la vue de tous ou plus discrètes, peuvent fournir des indications sur ceux qui les portent, l'attention qui leur est accordée renseigne également sur la façon dont la société a reçu cette pratique.

## *Une source intime difficile à atteindre*

L'usage du corps par les hommes, comme support de dessins et espace d'expression, n'est pas nouveau. La fameuse momie d'Ötzi, trouvée en 1991 dans les Alpes à plus de 3 200 mètres d'altitude à l'endroit où Ötzi s'était effondré cinq mille trois cents ans auparavant, présenterait seize tatouages. Des archéologues attestent cet usage chez les

5. G. Buti, « Contrôles sanitaire et militaire dans les ports provençaux au XVIIIe siècle ».

Scythes et les Égyptiens, ainsi que chez les Amérindiens. En Europe chrétienne, la condamnation de cette pratique au VIIIe siècle par le pape Adrien Ier, qui considérait ces traces comme les marques du démon, lui porta atteinte sans la faire disparaître totalement.
La présence de tatouages est ainsi attestée, de manière furtive à la fin du XVIIIe siècle et de façon plus régulière au siècle suivant, sur les registres matricules des gens de mer tenus par l'administration du Service des classes, devenu Inscription maritime après 1792. Ces annotations sont d'abord à l'initiative du scribe chargé de l'enregistrement et ne répondent pas à de strictes directives administratives, sinon à celles concernant la mention de « signes particuliers », à savoir les marques physiques portées sur les corps (cicatrices, taches…).
Au vrai, la mode du tatouage, qui se diffuse en France parmi les marins au XVIIIe siècle à la suite des Anglo-Saxons, résulte d'une double influence. Il s'agit en premier lieu d'une des conséquences de la seconde vague des grands voyages de découvertes, ces expéditions maritimes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui ont privilégié les océans Indien et Pacifique. En 1769, James Cook, commandant l'*Endeavour*, a été un des premiers à décrire cette coutume aperçue dans les îles du Pacifique et que des marins anglais, qui semblent avoir traduit le mot polynésien « *tatau* » (*tatahou*) en « *tattow* » (de « ta » : frapper), expérimentèrent[6]. L'usage a été relevé peu après par Louis-Antoine de Bougainville lors de son voyage autour du monde. Dans son récit, il en a laissé une description empreinte d'une curiosité savante représentative de celle des Lumières :

> « […] tandis qu'en Europe les femmes se peignent les joues, celles de Taïti se peignent d'un bleu foncé les reins et les fesses ; c'est une parure et en même temps une marque de distinction. Les hommes sont soumis à la même mode. Je ne sais comment ils s'impriment ces traits ineffaçables ; je pense que c'est en piquant la peau et y versant le suc de certaines herbes, ainsi que je l'ai vu pratiquer aux indigènes du Canada. Il est à remarquer que de tout temps on a trouvé cette peinture à la mode chez les peuples voisins encore de l'état de nature. Quand César fit sa première descente en Angleterre, il y trouva établi cet usage de se peindre : "*Omnes vero Britanni se vitro inficiunt, quod coeruleum efficit colorem*" ["Tous les habitants de la Grande-Bretagne se font des marques avec une plante qui produit une couleur bleue"][7]. Le savant et ingénieux auteur des recherches philosophiques sur les Américains[8] donne pour cause à cet usage général le besoin où on est dans les pays incultes de se garantir ainsi de la piqûre des insectes caustiques qui s'y multiplient au-delà de l'imagination. Or cette cause n'existe point à Taïti, puisqu'on y est exempt de ces insectes insupportables. L'usage de se faire peindre y est donc une mode comme à Paris[9]. »

Le capitaine Étienne Marchand fera de semblables observations quelques années plus tard à l'occasion d'escales polynésiennes effectuées lors du tour du monde réalisé à bord du *Solide* (1790-1792)[10].
Par ailleurs, les séjours forcés de plus de cent mille marins français sur les sinistres pontons anglais – à Plymouth, Portsmouth et sur la Mersey – durant les guerres de la Révolution et de l'Empire ont été l'occasion, pour nombre d'entre eux, de se marquer le corps – d'images et d'inscriptions – comme le faisaient alors largement les Anglais de toute condition sociale[11].

6. J. Cook, *Relations de voyage autour du monde*.

7. J. César, *Guerre des Gaules*, V, 14, 2.

8. C. de Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains ou Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de l'espère humaine*.

9. L.-A. de Bougainville, *Voyage autour du monde : par la frégate du roi* La Boudeuse *et la flûte* L'Étoile, p. 254.

10. O. Gannier et C. Picquoin (éd.), *Journal de bord d'Étienne Marchand : le voyage du* Solide *autour du monde, 1790-1792*.

11. P. Masson, *Les Sépulcres flottants : prisonniers français en Angleterre sous l'Empire*.

Au XVIIIe siècle comme au siècle suivant, le marquage avait lieu en général à bord du navire lors de la mise aux fers ou à l'occasion d'une escale. L'encrage se faisait alors sur un coin de table dans les tavernes et troquets de « quartiers de marins », comme à Chicago, à Toulon, ou le long du quai de la Fosse, à Nantes. L'inscription s'effectuait à l'aide d'un rasoir ou d'aiguilles (cinq à douze) plantées dans un bout de bois ou un bouchon de liège, avec de l'encre de Chine, du vermillon ou de la poudre de brique, et en répandant de l'urine sur le tatouage terminé. L'opération était rarement réalisée par un « professionnel » disposant d'une officine spécialisée. C'était parfois une prostituée, plus souvent un marin ou un de ses camarades, qui procédait au tatouage : le marquage était alors une « écriture de soi, par soi » (Philippe Artières).
Les candidats au tatouage ne disposèrent pas avant la fin du XIXe siècle de catalogues ou de cahiers de modèles accompagnés d'une tarification des actes. Cette pratique, plus tardive, fut proposée par des professionnels, parfois anciens marins, en même temps qu'apparurent des machines à tatouer électriques (brevet de 1891).

## *Des images sur le corps*

À la fin du XIXe siècle, selon les Drs Grouzer et Guiol, environ 10 % des marins étaient tatoués, pourcentage légèrement inférieur à celui de la première moitié du siècle[12]. Ainsi, en 1820, la fiche signalétique d'André-Nicolas Petit, renseignée au port de Toulon, porte les mentions suivantes :

> « Taille : 1,60 mètre ; cheveux et sourcils : châtains ; barbe blonde, oreilles percées, bouche grande, menton effilé, nez court et relevé, front ordinaire. Tatoué sur le bras droit d'un vase rouge surmonté d'une femme en bleu sur un ancien Christ rouge presque entièrement effacé ; tatouage du bras gauche d'une fleur avec millésime de 1812 et les lettres ANP ; tache scrophulaire sur le côté extérieur de la jambe gauche[13]. »

Trois ans plus tard, le plongeur marinier Nicolas Chapon est décrit : « Tatoué sur l'avant-bras droit d'un Christ et d'un millésime de 1809[14]. »
La centaine de cas relevés sur des matelots dans le département maritime de Toulon au XIXe siècle sur plus de cinq mille inscrits – ce qui ne vise donc nullement à une étude quantitative – permet d'entrevoir quelques caractéristiques, qui ne prétendent cependant pas à généralisation, étant donné l'état de la documentation, la minceur de l'échantillon et l'éventuelle pudeur du scribe.
Les séjours de marins dans les prisons maritimes ou dans les compagnies disciplinaires de la seconde moitié du XIXe siècle, à la suite de manquements graves aux règlements militaires (vols, ivresse, libertinage), sont autant d'occasion pour eux, au contact d'autres prisonniers, d'encrage des corps avec des mentions traduisant la révolte ou l'abattement (« cinq ans de malheur »).
Au reste, jusqu'à la construction de l'établissement de Saint-Mandrier, l'hôpital du bagne de Toulon accueillait également, en cas de besoin, des matelots qui étaient alors alités dans les mêmes salles que les forçats. Cette proximité n'a pu que favoriser la diffusion du tatouage et la circulation de modèles. Les bagnards constituent, il est vrai, un échantillon plus large, tant par le nombre de tatoués signalés que par la variété des représentations relevées. Les fonctionnaires chargés d'enregistrer les entrées se montraient-ils plus atten-

12. Cité par J. Pierrat et É. Guillon, *Les Gars de la marine : le tatouage de marin*, p. 99
13. Service historique de la Défense, dép. Marine, Toulon (désormais SHDMT) 10. 150, no 15 431.
14. *Ibid.*, no 18 530.

tifs aux images inscrites sur le corps de ces « canailles » dans la mesure où ces marques étaient susceptibles de faciliter le repérage de fugitifs ?
Ainsi en est-il, parmi les condamnés de 1823, de Jean Vincent, « tatoué sur l'avant-bras droit d'un Christ, d'une ancre, d'un soleil, d'une lune et de deux cœurs aux côtés du Christ, et sur le bras gauche d'une syrène », de Nicolas Devin, boulanger de profession, « tatoué sur l'avant-bras droit d'une femme surmontant les lettres AM et d'une espèce de mosaïque rouge et bleue et sur l'avant-bras gauche d'un homme tenant une pelle à four », de Jean-Louis Raynal, ancien sergent, « tatoué sur l'avant-bras droit d'un militaire, en dedans du bras gauche d'un médaillon renfermant un buste d'homme et de femme et sur l'avant-bras droit du même côté d'une guirlande entourant deux cœurs enflammés surmontés d'une couronne portée par deux amours ; sur la poitrine un Saint-Sacrement, deux chandeliers et un pigeon », de Jean-Baptiste Icard, « tatoué sur les deux bras d'un crucifix et d'une syrène, de deux épées croisées, sur l'estomac d'un buste avec les lettres Vive N. et le millésime 1810 », ou encore de Jean-Baptiste Modez « tatoué d'un militaire, d'une femme et d'un enfant sur l'avant-bras droit ; tatoué d'une femme couchée obliquement sur la saignée du bras gauche avec les mots Victoire DHEL et des lettres CJ et du mot Modax avec deux signes sur l'omoplate » ou de Jean-Baptiste Tardieu, « tatoué sur la poitrine d'un médaillon et de deux cœurs, sur le téton gauche, d'une croix avec le mot Célestine B.R.Y. sur l'avant-bras droit d'un amour avec les mots Rosalie… Marie et sur le gauche d'un Christ et d'un schakos[15] » (fig. 2 et 3).

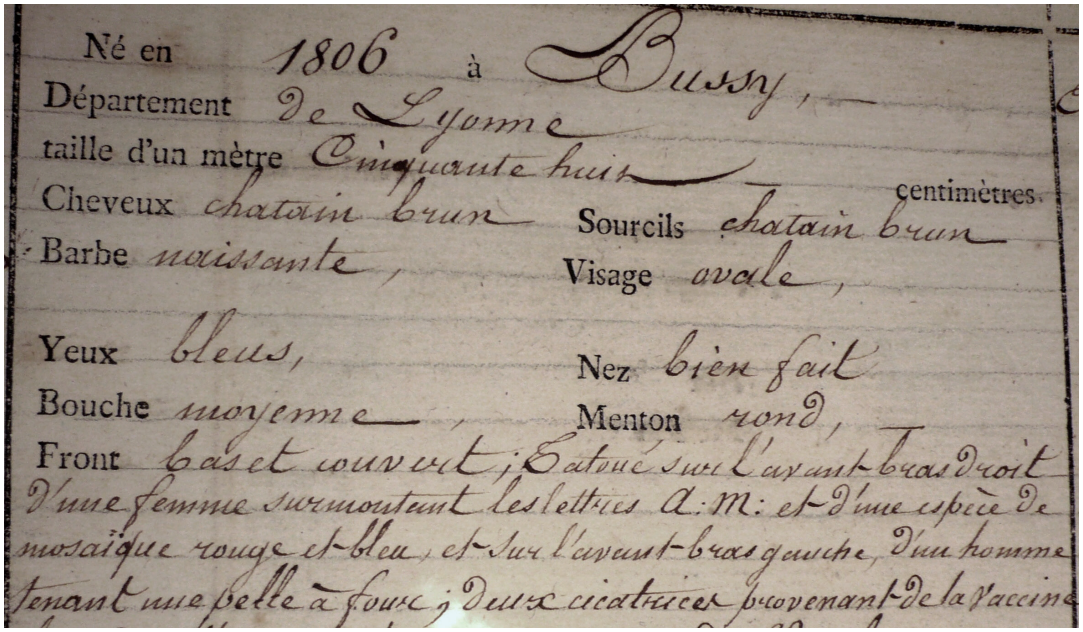

Né en 1806 à Bussy,
Département de Lyonne
taille d'un mètre Cinquante huit centimètres.
Cheveux chatain brun Sourcils chatain brun
Barbe naissante, Visage avale,
Yeux bleus, Nez bien fait
Bouche moyenne, Menton rond,
Front bas et couvert; Tatoué sur l'avant-bras droit
D'une femme surmontant les lettres A.M: et d'une espèce de
mosaïque rouge et bleu, et sur l'avant-bras gauche, d'un homme
tenant une pelle à four; Deux cicatrices provenant de la vaccine

Fig. 2. – *Fiche signalétique (Service historique de la Défense, dép. Marine, Toulon, 10.151-2, n° 18203).*

15. SHDMT, 10. 151-2, n^os^ 18183, 18203, 18928, 18230, 18649, 18567.

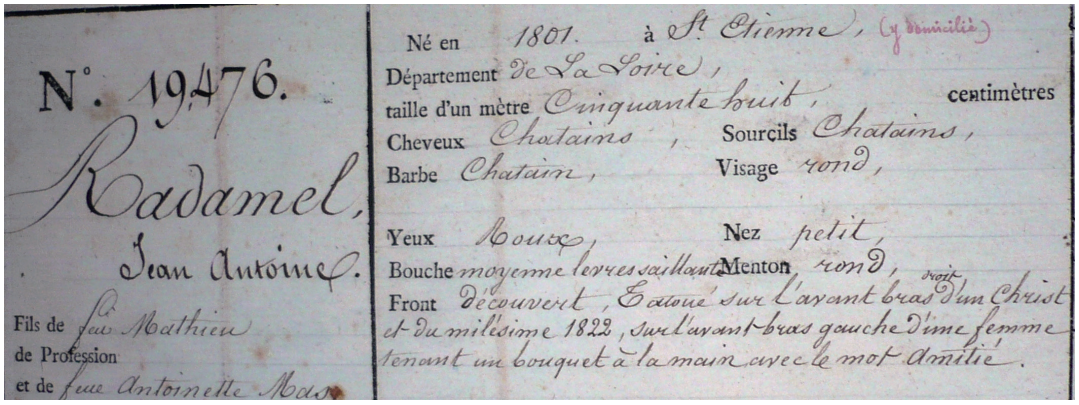

N°. 19476.
Radamel,
Jean Antoine.
Fils de feu Mathieu
de Profession
et de feue Antoinette Mas
Né en 1801. à St Etienne, (y domicilié)
Département de la Loire,
taille d'un mètre cinquante huit, centimètres
Cheveux Chatains, Sourcils Chatains,
Barbe Chatain, Visage rond,
Yeux Roux, Nez petit,
Bouche moyenne levres saillantes Menton rond, noir
Front Découvert, Tatoué sur l'avant bras d'un Christ
et du milésime 1822, sur l'avant-bras gauche d'une femme
tenant un bouquet à la main avec le mot Amitié.

Fig. 3. – *Fiche signalétique (Service historique de la Défense, dép. Marine, Toulon, 10.151-2, nº 19476).*

L'envie de prolonger la liste est grande, non par souci d'exhaustivité, mais parce que les traces laissées dans les chairs sont variées et riches de sens, fortes d'allusions où se mêlent l'intime, la pudeur et la vulgarité, toujours délicats à décrypter.

Faute de précisions sur la date du ou des tatouages successifs, il n'est pas possible de mentionner l'âge auquel ces hommes – en ce qui concerne les gens de mer, ce sont surtout des matelots, canonniers et gabiers – ont été tatoués, mais il s'agit, au moment de leur enregistrement, d'hommes relativement jeunes, ayant entre 20 et 30 ans.

Les bras sont les parties qui offrent le plus grand nombre d'inscriptions : le bras droit chez Nicolas Chapon (50 % à 55 %), les deux bras chez André-Nicolas Petit (40 %), les bras, la poitrine et le dos (25 %) ; les jambes et le ventre sont moins utilisés. Cette localisation est plus restreinte que celle répertoriée par le Dr Alexandre Lacassagne avec des tatouages sur les doigts, les mollets, les pieds, les fesses, le sexe, voire tout le corps, qui devient alors un véritable « corps catalogue » offrant des modèles au candidat à l'encrage[16].

Les couleurs employées ne sont pas toujours signalées, mais le noir, le bleu et le rouge, comme chez Petit et Devin, sont probablement celles qui sont les plus usitées dans la pratique.

Les images retenues peuvent être classées en plusieurs catégories : les signes liés à la profession (ancre câblée, bateau chez les marins), éléments religieux (crucifix, Christ, saint ou sainte), métaphores (main, étoile, Soleil, rose des vents, tête de mort, fleur), signes amoureux (cœur percé d'une flèche, femmes, Vénus, sirène…), animaux (serpent, poisson, lion) et des inscriptions : dates (de l'incorporation, comme 1812 pour Nicolas Petit, mais aussi de naissance ou autre plus mystérieuse pour nous), chiffres (numéro de matricule), lettres (initiales, comme ANP pour André-Nicolas Petit, ou à la signification plus énigmatique et intime), déclarations (« mort aux tyrans », « honneur et liberté », « avec mon amitié »).

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les mentions semblent plus riches, les textes plus fréquemment associés à des images : « enfant du malheur », « pas de chance », « mort aux femmes infidèles ». D'une manière générale, l'éventail est plus ouvert, plus diversifié, plus fantaisiste et plus érotique. Est-ce le miroir de la réalité ou d'une évolution de la pudeur du commis aux écritures, voire de la société ?

De multiples raisons peuvent expliquer la présence de ces images sur les corps, mais gardons-nous de surinterpréter ces écrits et ces images, qui sont autant de morceaux d'un puzzle difficile à reconstituer même si certains indices fournissent quelques pistes. Des sources complémentaires et des biographies recomposées pourraient seules fournir de solides éléments de réponse. D'une manière générale, le tatouage, qui échappe à toute lecture rationnelle, peut être une réponse à l'ennui, un rite de passage, une initiation qui

16. A. Lacassagne, *Les Tatouages, étude anthropologique et médico-légale*. Voir la présentation de P. Artières, *À fleur de peau : médecins, tatouages et tatoués : 1880-1910*.

marque l'entrée dans un « clan », un fragment d'autobiographie (destinée à qui ?), une « profession de foi » (en direction de qui ?), un stigmate social ou le symptôme d'une recherche identitaire. Est-il possible d'étendre aux XIXe et XXe siècles le résultat d'une recherche contemporaine qui repose sur l'étude de deux mille six cent cinquante et un marins tatoués ayant effectué le service national dans la marine et qui tend à privilégier chez ces hommes une recherche d'identité[17] ?

## *De la protection du corps individuel à celle du corps social*

Le tatouage est rapidement devenu un objet d'observation médicale et d'étude scientifique. Cook et Bougainville avaient déjà fait œuvre en ce sens en mentionnant les risques d'infection liés au marquage des peaux.

Dès la première moitié du XIXe siècle, des médecins de la marine s'y intéressèrent. Leurs travaux, comme ceux des Drs René-Primevère Lesson (1820) ou Tardieu (1855) publiés dans les *Annales maritimes et coloniales* ou dans les *Annales d'hygiène publique*[18], tendirent à sensibiliser les marins sur les complications que pouvait provoquer cette pratique sur les navires où l'hygiène était insuffisante et l'environnement peu favorable aux cicatrisations.

Ils attirèrent l'attention des marins sur les éléments responsables d'infections, à savoir l'utilisation de colorants de mauvaise qualité et d'aiguilles souillées, et signalèrent les effets de ces usages : inflammation, prurit, « taches scrophulaires » et gangrène. Ces praticiens les mirent également en garde contre la répétition des actes. Ainsi, le médecin Berchon rappelait que les Polynésiens, maîtres en la matière, « ne pratiquaient cette opération qu'à des époques assez éloignées les unes des autres et ne prolongeaient pas leur séance au-delà de quelques heures », utilisant une décoction spéciale pour écarter toute inflammation[19].

Les autorités de la Marine nationale ne se montrèrent pas insensibles à ces mises en garde et réagirent dès 1831 en faisant interdire le tatouage, mais sans accompagner le décret adopté par des mesures coercitives ; le renouvellement du décret en 1841, puis en 1860, toujours sans punition pour les contrevenants, atteste cependant le manque de rigueur ou le peu de volonté du pouvoir central en la matière. Est-ce le signe d'une impuissance devant la diffusion d'une pratique que n'ignorent pas certains officiers supérieurs ?

Il est vrai que ce ne sont plus les cas pathologiques qui intéressent désormais les autorités. À partir du milieu du XIXe siècle, avec le temps des criminologues, une autre préoccupation s'esquisse.

Un banal fait divers n'est pas tout à fait étranger au changement de regard porté sur les tatouages. En 1854, la disparition, lors du naufrage *La Bella*, entre Buenos Aires et New York, de Roger Tichborn, fils d'une vieille famille aristocratique anglaise, ouvrit un complexe procès au sujet des droits de succession. Au cours de la longue procédure, un usurpateur, qui réussit un temps à tromper la vigilance des magistrats et d'une partie de la famille, fut démasqué en 1874 car il ne présentait pas les tatouages – croix, cœur et ancre – du disparu[20]. Le tatouage retenait l'intérêt des enquêteurs à un moment où certains médecins, comme le Dr Alexandre Lacassagne, autorité de premier plan et expert auprès des tribunaux, tendaient à établir des liens entre tatouage et criminalité[21].

17. P. Collomb, « Le tatouage : stigmate social ou symptôme d'une recherche d'identité ? Étude psychosociologique sur une population de marins ».

18. R.-P. Lesson, « Des tatouages chez les différents peuples de la terre ».

19. E. Berchon, *Histoire médicale du tatouage*.

20. P. Artières, *À fleur de peau*, p. 14-18.

21. Le Dr Lacassagne a ainsi été expert auprès des tribunaux dans l'affaire Joseph Vacher, ce tueur de bergers,

En rassemblant et en classant en 1881 plus de deux mille tatouages – de marins ou non –, le Dr Lacassagne voulut montrer « que le grand nombre de tatouages donnait presque toujours la mesure de la criminalité du tatoué[22] ». Dans cette même mouvance « scientifique », certains médecins, comme Hubert Lauvergne en poste à l'hôpital de l'arsenal de Toulon, avaient engagé depuis quelque temps déjà des travaux qui visaient à identifier « la bosse du vol, de l'agressivité, du viol, du crime » chez les forçats pour démontrer les liens qui existaient entre délinquance et caractéristiques physiques ou biologiques[23].
Pour effectuer sa minutieuse et implacable démonstration, Lacassagne appliqua de la toile transparente sur la partie tatouée et en reproduisit les contours à l'aide d'un crayon. Chaque image, aux traits repassés à l'encre bleue ou rouge selon l'état de l'original, fut ensuite collée sur un carton portant au verso des renseignements sur le tatoué. Cette collection – que Lacassagne appelait à être complétée par d'autres selon le même principe – prit place, par la suite, dans un musée de Police et d'Anthropologie criminelle à Lyon[24].
Dans les relevés effectués par Lacassagne, et d'autres médecins dans son sillage, apparaissent à l'appui de la démonstration souhaitée des images agressives, des dessins pornographiques et des inscriptions subversives : ici, le refrain de *L'Internationale*, là, des inscriptions provocatrices (« Marine et confusion, pestes et colonies » ou encore : « Marine, je suis venu sans te connaître, je te servirai sans t'aimer et te quitterai sans regrets ») sinon désespérées (« La marine sera mon tombeau »). Accréditant la thèse du Dr Lacassagne, les marins les plus tatoués ne se trouvent-ils pas au fond des cellules des prisons maritimes et les garçons passés par les compagnies de discipline de la marine ne sont-ils pas ceux qui ont le corps tapissé de tatouages ? Des tatouages dont le nombre progresse avec le séjour carcéral.
Désormais, les travaux sur les tatouages, comme ceux des Drs Jules Grouzer et Octave Guiol, prennent place dans une revue spécialisée, à savoir les *Archives d'anthropologie criminelle*[25].
La législation, comme c'est souvent le cas, ne tarde pas à accompagner le mouvement. En 1910, le tatouage, considéré comme une infraction à la discipline, est désormais puni dans la marine. Un pas supplémentaire et complémentaire est franchi avec la circulaire de novembre 1913, qui ordonne aux responsables de l'Inscription maritime de mentionner sur les registres matricules la présence de tatouages parmi les signes particuliers. Ce qui était donc auparavant effectué de manière aléatoire et qui était laissé à la seule initiative des commis des classes devient désormais obligatoire. En 1924, l'interdiction de tatouage est rappelée – signe d'un respect limité ? – avec, en 1933, une peine de quatre-vingts jours de prison infligée à tout marin pris en flagrant délit de marquage.
Aussi, à côté des tatoueurs professionnels, avec catalogue et matériel sophistiqué, utilisant un camion aménagé, ou établi dans l'arrière-salle d'un bar ou tenant boutique apparaissent alors quelques nouveaux personnages comme celui rencontré par Albert Londres, dans les rues de Marseille, non loin du vieux port :

> « Un après-midi […] je vis un antitatoueur qui hissait son drapeau de combat en pleine forteresse des tatoués. C'était le missionnaire prêchant les idolâtres. Son sermon […] disait : tatoués, détatouez-vous ! Sans douleur, sans cicatrice […] vos péchés vous seront remis. […]

incarné à l'écran par Michel Galabru dans le film de Bertrand Tavernier, *Le Juge et l'Assassin* (1976). Sur le travail et les archives de ce médecin, voir : P. Artières et M. Salle, *Papiers des bas-fonds : archives d'un savant du crime, 1843-1924*.

22. P. Artières, *À fleur de peau* (qui reproduit en grande partie l'enquête du Dr Alexandre Lacassagne de 1881), p. 26.

23. H. Lauvergne, *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*.

24. Les objets de ce musée furent dispersés dans les années soixante. Voir P. Artières, *Rêves d'histoire : pour une histoire de l'ordinaire*, p. 154-155.

25. J. Grouzer, « Tatoueurs et tatoués maritimes » ; O.-L.-A. Guiol, *Du tatouage. Le tatouage dans la marine*.

> L'homme qui promettait à ses frères d'effacer de leur corps des marques ineffaçables me paraissait être un nouveau messie[26]. »

Cependant, le cri de l'« effaceur » est loin d'avoir été entendu, dans la mesure où, dans les années soixante-dix, à peu près 50 % des gens de mer embarqués étaient tatoués. Les tatoueurs itinérants ont cédé la place à des professionnels établis dans les grands ports, mais aussi dans des cités non maritimes. Ainsi en était-il à Marseille avec Allan, ancien matelot, à Nantes avec Tarzan, un ancien terre-neuvas, à Saint-Malo avec Vercingétorix, à Montmartre avec Bruno ou à Toulon avec Serge. Ils affichent clairement le respect des précautions imposées par les nouveaux risques sanitaires – hépatites et sida notamment – et proposent de copieux catalogues en perpétuel renouvellement et aux inspirations les plus diverses, en liaison avec les tendances exprimées lors des Salons du tatouage (auxquels sont associées d'autres pratiques « corporelles », comme le piercing).

Toutefois, ces ateliers ou studios clandestins accueillent désormais une clientèle renouvelée au sein de laquelle les marins sont devenus minoritaires. Sportifs et gens du spectacle ont contribué, ces deux dernières décennies, avec des images renvoyées par les médias, à développer la mode de l'encrage chez nos contemporains, des hommes et des femmes pour qui ces « images sur soi » sont à la fois expression de tendresse ou de révolte, mais assurément « exhibition d'identité[27] ».
L'homme se met en image pour être quelqu'un, pour se « démarquer » du groupe tout en cherchant à s'intégrer à la communauté. La pratique, qui a ses maladresses et ses artifices, traduit le regard de quelqu'un qui s'invente lui-même et cherche le regard des autres pour se situer dans un monde en mutation. L'image du marin tatoué, du « mataf rebelle », présente depuis plus de deux siècles dans la mémoire collective du monde occidental, ne se prépare-t-elle pas à prendre définitivement place parmi les mythologies maritimes et les accessoires d'une folklorisation ?

***Résumé***

De toutes les « images sur soi », le tatouage est à la fois une image privée protectrice et un moyen d'affirmer une identité, religieuse ou politique, d'exprimer tendresse ou révolte.
Parmi les tatouages, ceux des marins occupent assurément une place singulière. Ils ont commencé à fleurir à l'occasion des grands voyages océaniques et connaissent un réel développement de la fin du XVIIIe jusqu'au début du XXe siècle (avec un renouveau actuel).
Les traces de cette pratique peuvent être relevées, sous la forme de descriptions – sommaires ou détaillées – dans les registres matricules des gens de mer ainsi que sur ceux des galériens et forçats. Ils présentent un certain nombre de points originaux par rapport à ceux observés dans le monde anglo-saxon.
Le succès du tatouage chez les gens de mer dans la première moitié du XIXe siècle fait de cette pratique un sujet d'étude scientifique : d'abord de la part de médecins de marine, puis de criminologues cherchant à constituer des typologies, et enfin du législateur prohibant le marquage des corps.

26. A. Londres, *Marseille, porte du Sud*, p. 95-96.

27. R. Chartier, *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*, p. 12.

***Bibliographie***

Artières Philippe, *À fleur de peau : médecins, tatouages et tatoués : 1880-1910*, Paris, Allia, 2004.

Artières Philippe, *Rêves d'histoire : pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Les Prairies ordinaires (Essais), 2006.

Artières Philippe et Salle Muriel, *Papiers des bas-fonds : archives d'un savant du crime, 1843-1924*, Paris, Textuel (En quête d'archives), 2009.

Berchon Ernest, *Histoire médicale du tatouage*, Paris, 1869.

Bougainville Louis-Antoine de, *Voyage autour du monde : par la frégate du roi* La Boudeuse *et la flûte* L'Étoile, Paris, Gallimard (Folio, 1385), 1982.

Buti Gilbert, « Contrôles sanitaire et militaire dans les ports provençaux au xviiie siècle », dans Moatti Claudia et Kaiser Wolfgang (dir.), *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne : procédures de contrôle et d'identification*, Paris / Aix-en-Provence, Maisonneuve et Larose / Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (L'Atelier méditerranéen), 2007, p. 155-180.

Chartier Roger, *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, A. Michel (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1998.

Collomb Pierre, « Le tatouage : stigmate social ou symptôme d'une recherche d'identité ? Étude psychosociologique sur une population de marins », thèse de doctorat en psychosociologie, Nice, université de Nice, 1986.

Cook James, *Relations de voyage autour du monde*, Paris, La Découverte (La Découverte-Poche. Littérature et voyages, 50), 1998.

Farge Arlette, *Le Bracelet de parchemin : l'écrit sur soi au xviiie siècle*, Paris, Bayard (Le Rayon des curiosités), 2003.

Gannier Odile et Picquoin Cécile (éd.), *Journal de bord d'Étienne Marchand : le voyage du Solide autour du monde, 1790-1792*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS-Géographie), 2005, 2 vol.

Grouzer Jules, « Tatoueurs et tatoués maritimes », *Archives d'anthropologie criminelle*, 9e année, 1894, p. 33-64.

Guiol Octave-Louis-André, *Du tatouage. Le tatouage dans la marine*, Bordeaux, 1896.

Lacassagne Alexandre, *Les Tatouages, étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881.

Lauvergne Hubert, *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, Paris, J. Millon, 1991.

Lesson René-Primevère, « Des tatouages chez les différents peuples de la terre », *Annales maritimes et coloniales*, 1820, IIe partie, p. 280-292.

Londres Albert, *Marseille, porte du Sud*, Marseille, J. Laffitte, 1980.

Masson Philippe, *Les Sépulcres flottants : prisonniers français en Angleterre sous l'Empire*, Rennes, Ouest-France (Ouest-France université. De mémoire d'homme, 11), 1987.

Pauw Cornelius de, *Recherches philosophiques sur les Américains ou Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de l'espère humaine*, Berlin, G. J. Decker, 1768-1769, 2 t.

Pierrat Jérôme et Guillon Éric, *Les Gars de la marine : le tatouage de marin*, Clichy, Larivière, 2004.